

Le Comité de la Dordogne est engagé dans la lutte contre les incivilités. Si nous serons attentifs à ce que les « écarts de conduite » soient sanctionnés sévèrement, nous avons décidé de mettre en avant et récompenser les clubs et les équipes qui respectent les mêmes valeurs que nous. Ainsi, nous vous proposons cette saison de lancer un Challenge Fair Play



CHALLENGE DU FAIR-PLAY

« La Violence, c'est non! »

Article 1

Le Comité Dordogne Basket-ball organise pour la saison 2024-2025 le challenge annuel du Fair-Play.

Article 2

Ce challenge porte le nom de Challenge du Fair-play, sous-titré « La Violence, c'est non! ».

Article 3

Le challenge du Fair-play est organisé et contrôlé par la Commission Éthique, sous couvert du bureau du Comité Dordogne Basket-ball.

Article 4

Le challenge concerne l'ensemble des équipes de la catégorie U13 à sénior(e)s, féminines et masculines, qui évoluent en championnat départemental, interdépartemental et régional . Aucune inscription n'est requise, la participation est automatique.

Article 5

Des récompenses (Bons d'achats) seront offertes aux trois (3) clubs qui, selon un barème établi dans les articles 6, 7 et 8, auront terminé dans les trois (3) premiers du classement, dans le cadre des rencontres de championnat et de coupe et des actions mises en place dans le club.

Article 6

En début de saison, chaque club engageant une équipe se voit attribuer des points en fonction de la catégorie :

110 points pour les RF3/RM3, RF2/RM2, RF1/RM1,

100 points pour la PRM/PRF,
 90 points pour la DF2/DM2,
 80 points pour les U21,
 70 points pour les U18,
 60 points pour les U15
 50 points pour les U13.

Ces points seront divisés en deux (2) si l'équipe est engagée seulement en janvier. Le forfait général d'une équipe entraîne la perte des points concernés.

Article 7

Dans le tableau suivant, un récapitulatif de tous les points pouvant être gagnés par un club :

1	Présentation à l'examen d'un arbitre en formation	+10 points
2	Présentation à l'examen d'un technicien en formation	+10 points
3	Examen d'un arbitre en formation réussi	+20 points
4	Examen d'un technicien en formation réussi	+20 points
5	Arbitre ayant officié plus de 30 fois pour le Comité	+50 points
6	Arbitre ayant officié plus de 50 fois pour le Comité	+100 points
7	Délégué Fair-Play présent au moins à 50% du nombre de rencontres	+30 points
8	Développement d'outils ou réalisation d'opérations internes en lien avec le Fair-Play	+20 à 50 points
9	Participation à des réunions en lien avec le Fair-Play	+25 points
10	Participation aux événements du comité	+20 points

Toutes autres actions qui favorisent le Fair-Play et non prévues dans ce tableau pourront être ajoutées après accord de la commission Éthique et du bureau du Comité Dordogne Basket-ball.

Article 8

Dans le tableau suivant, un récapitulatif de tous les points pouvant être perdus par un club :

1	Ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre d'un dirigeant	Exclusion
2	Ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre d'un licencié du club (joueur, coach, accompagnateur)	-100 points
3	Fraudes diverses avérées (identités, qualification, certificat médical...)	-80 points
4	Comportement antisportif avéré d'un dirigeant	-50 points
5	Comportement antisportif avéré lors d'un match U11	-50 points
6	Faute disqualifiante avec rapport	-50 points
7	Suspension ferme de la salle à l'équipe	-50 points
8	Rapport d'incident disciplinaire à la suite d'un comportement antisportif du public	-50 points
9	Faute disqualifiante sans rapport	-40 points
10	Public non fair-play nécessitant l'intervention du délégué de club	-30 points
11	Faute technique	-20 points

12	Faute antisportive	-5 points
13	Absence du délégué de club	-5 points

Toute autre action qui va à l'encontre du Fair-Play et non prévue dans ce tableau pourra être ajoutée après accord de la commission Éthique et du bureau du Comité Dordogne Basket-ball.

Article 9

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, les récompenses seront attribuées à/aux clubs se trouvant dans la plus haute catégorie, puis au mieux classés dans leur championnat respectif.

Article 10

Toute situation non prévue au présent règlement sera examinée par la Commission Éthique et les décisions seront entérinées par le bureau du Comité Dordogne Basket-Ball.

Article 11

Les récompenses seront remises lors de l'Assemblée Générale du Comité Dordogne Basket-Ball.

Article 12

Les trois (3) premiers clubs arrivant en tête du challenge du Fair-Play à la fin de la saison sportive se verront offrir par le Comité Départemental un bon d'achat.

Cette dotation est la suivante :

- 1er club : 1 bon d'achat de 400€ chez notre partenaire;
- 2ème club : 1 bon d'achat de 250€ chez notre partenaire;
- 3ème club : 1 bon d'achat de 150€ chez notre partenaire.